

Il était une fois... Thoiry

C'est en 1965 que le vicomte Paul de La Panouse décide d'ouvrir les jardins et le château au public. En 1966, il crée le parc zoologique de Thoiry. Deux ans plus tard, la réserve africaine voit le jour. Un lieu où, pour la première fois en France, les animaux sauvages vivent en semi-liberté. En 1974, répondant à une demande du département de l'Ardèche, Paul de La Panouse crée le Safari parc de Peaugres. Des parcs qui reçoivent la visite de quelque 300 000 visiteurs chaque année. Enfin, en 1999, le vicomte et son épouse, Annabelle, créent un bestiaire et des jardins médiévaux autour du château du Colombier, à Salles-la-Source, dans l'Aveyron.



Qu'est-ce qu'un PEE ?

Un PEE est un « Programme d'élevage européen d'espèces menacées de disparition ». Les zoos se sont donné comme objectif de sauvegarder ces espèces en favorisant leur reproduction en captivité. Tous les animaux captifs des espèces concernées sont répertoriés dans des « livres des origines », ou *Stud-books*. Les responsables des PEE les utilisent pour placer dans chaque parc des animaux non apparentés, afin d'éviter toute consanguinité. Les animaux ne sont en aucun cas vendus, mais prêtés au parc qui en a fait la demande. Le parc s'engage alors à les élever en respectant au mieux leurs conditions de vie naturelles : surfaces de l'enclos et suivi sanitaire.